

**Discours de l’Ambassadeur Slimane CHIKH,  
Observateur Permanent de l’OCI à Genève  
A l’occasion de la table ronde sur le droit au développement,  
Organisée pour la célébration de la Journée de l’OCI et du 25<sup>ème</sup>  
anniversaire de la déclaration sur le droit au développement  
Genève, le 19 octobre 2011 au Palais des Nations**

- Monsieur le Directeur Général de l’Office des Nations Unies à Genève,
- Monsieur le Représentant du Haut-Commissaire pour les Droits de l’Homme,
- SEM le Président du Mouvement des non Alignés
- Madame la Directrice du Bureau du PNUD à Genève,
- Chers panélistes
- Excellences Mesdames, Messieurs, chers invités,

Nous sommes réunis, aujourd’hui, pour marquer deux évènements importants :

- La célébration annuelle de la journée de l’OCI, et
- La commémoration du 25<sup>e</sup> anniversaire de la déclaration sur le droit au développement, adoptée par l’Assemblée Générale de l’ONU en décembre 1986.

Comme vous le savez, l’OCI vient de franchir une nouvelle étape de son existence en changeant de dénomination pour devenir : l’Organisation de Coopération Islamique.

Une telle mutation assigne à l’organisation, que j’ai l’honneur de représenter à Genève, la mission d’élargir et de renforcer son activité, non seulement dans le domaine des droits de l’homme, pris au sens large du terme, mais également dans les domaines économiques, sociaux, culturels, scientifiques et technologiques et ce, en application du plan d’action décennal, adopté au Sommet extraordinaire de l’OCI, tenu en 2005 à la Mecque, en Arabie Saoudite.

Cette nouvelle dynamique, insufflée à l'action de l'OCI, va lui permettre d'accompagner les efforts de développement entrepris par ses pays membres. C'est dans cette perspective, qu'elle favorise encore davantage le développement de sa coopération avec les différentes organisations internationales, y compris celles du Système des Nations Unies, dont un grand nombre a déjà formalisé avec elle des accords de coopération et enregistré des actions communes, notamment dans les domaines humanitaires et de santé.

Ainsi, en application du Plan d'action décennal de l'OCI et des objectifs du millénaire pour le développement, il s'agit, naturellement, d'engager une large coopération internationale sous l'égide du droit au développement, qui est fondamentalement un droit de solidarité.

Solidarité pour accompagner les aspirations des peuples au bien-être économique et social; mais aussi Solidarité pour créer un vaste espace de coopération pour aider les pays animés d'une réelle volonté politique, de se doter des moyens pour parvenir à la réalisation des attentes populaires pour une vie décente, digne et sans discrimination.

C'est ainsi que tout naturellement la célébration de la journée de l'OCI, cette année, accompagne la commémoration du 25<sup>e</sup> anniversaire de la déclaration du droit au développement.

En marge des célébrations de ce 25<sup>ème</sup> anniversaire, l'OCI tient, à travers l'Organisation de cette table ronde à apporter sa pierre à l'édifice pour nourrir la réflexion autour des voies et moyens tendant à mettre en œuvre ce droit légitime et incontournable, qu'est le droit au développement.

En effet, l'esprit de la déclaration du droit au développement, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies il y a 25 ans, reste plus que jamais d'actualité. Les mouvements sociaux et spontanés que l'on observe ces derniers temps, un peu partout dans le monde, et qui sont la conséquence des crises financières, alimentaires, énergétiques et climatiques préoccupantes, attestent encore plus de la nécessité de défendre les idéaux véhiculés par cette importante déclaration.

Guidée par cet objectif, l'OCI a voulu aujourd'hui susciter une discussion qui aura pour finalité de rechercher, avec vous, quelques pistes de réflexions qui pourraient aider nos dirigeants, nos responsables et nos sociétés civiles à apporter, ensemble, quelques lueurs d'espoir à nos populations. Ces populations, qui sont en quête d'aspiration pour une vie meilleure et sans discrimination, libérée de contraintes économiques, sociales et institutionnelles. Des vies qu'elles auront elles-mêmes à cœur de réussir, si tant est qu'elles participent à la définition des politiques nationales, régionales et internationales à mettre en œuvre pour rehausser leurs conditions de vie et leur dignité.

La coopération internationale est sans nul doute le moteur d'une telle dynamique participative. Il est en effet primordial, comme le recommande l'objectif 8 des OMD, qu'un partenariat mondial pour le développement soit la clé pour définir et réussir, ensemble, les politiques cohérentes qui mèneront vers la réalisation des aspirations humaines et du bien-être de nos sociétés.

Cependant, comme l'a si bien rappelé la Haut-commissaire pour les droits de l'homme, à Berlin en février dernier, les attentes légitimes des populations pour une amélioration significative de leurs conditions de vie ne peuvent se réaliser sans un engagement fort des Etats en vertu de leurs obligations nationales et internationales, de manière à respecter les valeurs d'équité, de justice sociale, ainsi que les droits légitimes de leurs peuples.

C'est cette vision partagée qui a sans nul doute animé nos dirigeants lors de l'adoption de la déclaration sur le droit au développement et c'est encore elle qui a guidé notre démarche commune aujourd'hui pour célébrer les nobles objectifs de cette déclaration.

Je crois utile de préciser, à cet égard, que l'organisation d'un tel événement ne peut se concevoir sans l'action conjointe avec le Mouvement des Non-alignés (NAM) et le Haut-Commissariat des droits de l'homme.

En atteste la présence à cette tribune du Président du Mouvement des Non-alignés, Son Excellence M. Hicham Badr, qui est par ailleurs l'un des membres les plus actifs du groupe de l'OCI à Genève, ainsi que de celle de M. Bacre Ndiaye, Représentant du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, mais aussi Directeur du Conseil des droits de l'homme et des

procédures spéciales de cette même institution. Permettez-moi de les saluer bien amicalement.

J'ai également l'insigne honneur et le grand plaisir de saluer la présence de Son Excellence, M. Kassym-Jomart Tokayev, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU à la Conférence sur le désarmement.

En plus d'une vaste expérience en matière de désarmement, M. Tokayev, Docteur en Science politique, a connu une riche carrière politique dans son pays, le Kazakhstan, à travers différents postes de responsabilités qu'il a assumés notamment en tant que Ministre des Affaires étrangères (1994-1999), Premier Ministre (1999-2002) et plus récemment, Président du Sénat et j'en oublie certainement. Nous aurons le plaisir et le privilège d'écouter son intervention au cours de cette table ronde en tant qu'orateur principal.

Il m'est agréable de saluer également, la présence de Mme Cécile MOLINIER, Directrice du Bureau du PNUD à Genève. Mme MOLINIER allie à une vaste formation universitaire acquise dans de prestigieuses universités à Paris, Londres et New York, une riche expérience en tant que Représentant Résident adjoint du PNUD et ensuite en tant que Coordinateur et Représentant Résident des Missions à Sao Tomé et Príncipe, au Togo et en Mauritanie respectivement.

Il m'est également agréable de saluer la présence de M. Zolzhav KEDZIA, docteur en droit et professeur honoraire de l'Université de Hagen en Allemagne. M. KEDZIA allie à la rigueur de l'Universitaire, une longue pratique auprès des Organisations internationales. C'est ainsi qu'il a été, entre autre, Directeur de recherches en droit au développement auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies à Genève (2002-2005). Il est actuellement un membre éminent du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies.

J'ai enfin le plaisir de saluer la présence de M. Vijay Kumar NAGARAJ, Directeur exécutif du Conseil international sur les politiques des droits humains. Universitaire et homme de terrain, M. NAGARAJ est un militant dévoué à la cause des droits de l'homme. Il a, à ce titre, dirigé la section indienne

d'Amnesty International de 2000 à 2003. Nul doute que son éclairage sera à haute valeur ajoutée pour ce débat.

Je vous remercie.

Je reprends maintenant ma casquette de modérateur en invitant mes alter egos de cet événement :

- S.E.M. Hicham Badr pour nous délivrer le message du Mouvement des Non Alignés
  
- M. Bacre Ndiaye pour nous délivrer le message du Haut-Commissaire des Droits de l'Homme